



# LE POINT DES POINTS

---

## LA LETTRE DE POINTS JEUNES ASSOCIATION Recherche – Formation - PJARF

---

### Edito

Vif succès de la nouvelle formule, mise en place lors de notre dernier Conseil d'Administration, avec la participation de 14 lieux – Points Ecoute – Points Jeunes – venant de toute la France.

10 h – 13 h : Vie associative

14 h – 17 h : Echange de pratiques autour du thème « **l'accueil et le travail avec les parents** ».

Pour le prochain Conseil d'Administration prévu le 25 mars 2002, nous débattons sur le thème : « **Prévention et Milieu Scolaire** ».

Sont attendues les contributions de :

- Roubaix
- La Rochelle
- Toulouse
- Evreux
- Manosque
- Villefranche de Rouergue

### A retenir :

- Le Conseil d'Administration du 25 mars se tiendra dans les locaux de la **PAJ République 66 rue de la Fontaine au Roi – Paris II° - Métro Goncourt**
- L'association peut prendre en charge tout ou partie des frais de déplacement pour les structures ayant un petit budget de fonctionnement. Pour cela contacter le trésorier : Eric Foëx.

### Ouverture de la PAJ République

L'ANRS a ouvert depuis le 4 février 2002 à Paris la Permanence Accueil Jeunes « PAJ République ».

Destinée aux jeunes en errance, de 18 à 25 ans, elle fonctionne tous les après midi, du lundi au vendredi, de 14 heures à 18 heures. Sur des principes inspirés de la Prévention Spécialisée, l'accueil y est inconditionnel, confidentiel et gratuit.

Nous proposons aux jeunes un espace d'échange et d'accueil, un endroit pour se poser un moment en buvant un café ou un thé, et la possibilité de rencontrer un travailleur social pour une évaluation de la situation actuelle, et une orientation vers les partenaires sociaux.

Les jeunes ont également la possibilité de laver et sécher leur linge, de prendre une douche, de laisser des bagages en consigne, et de téléphoner en Ile de France.

L'équipe est constituée d'une responsable et d'un éducateur à plein temps, et d'un agent d'entretien à hauteur de 7 heures par semaine. Un agent d'accueil en Contrat Emploi Solidarité est en cours de recrutement.

Ce fonctionnement est rendu possible grâce à l'engagement financier de l'Etat (DDASS) et du Département (DASES), qui assurent à parité le budget annuel de fonctionnement.

Nous sommes implantés dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, au 66, rue de la Fontaine au Roi. Vous pouvez nous joindre au 01.48.05.01.01

Marie Noëlle Boisseux

**Dernière minute :**

**Parution de la circulaire DGS / DGAS n°2002 / 145 du 12 mars 2002 relative à la mise en œuvre d'un dispositif unifié des Points d'Accueil et Points d'Ecoute Jeunes.**

**Coordonnées de l'Association PJARF :**

E-Mail : [pjarf@wanaddoo.fr](mailto:pjarf@wanaddoo.fr) (à compter de mai 02)

Site Internet : [Points-jeunes-assoc.com](http://Points-jeunes-assoc.com)

N° d'organisme de formation : 11770269111

**1. Echange Inter Professionnels – Séminaires de formation :**

**Lille :** Session du 23, 24 et 25 mai 2002

sur « **L'Urgence Sociale** ».

- **Arcachon :** Session Octobre 2002 – Module de base - sur les fondamentaux **Accueil – Ecoute**.

**En projet :**

- **Alençon : Souffrance psychique – Prévention** (début décembre 2002 – à confirmer)
- **Clermont Ferrand :** début 2003  
« **Colloque sur l'accueil et l'écoute des jeunes** » à l'initiative conjointe de PJARF et la fondation Abbé Pierre.

**2. Dates à retenir pour 2002 :**

➤ **Conseil d'Administration :**

25 mars 2002

10 juin 2002

23 septembre 2002

➤ **Assemblée Générale le 25 novembre 2002**

Ces rencontres se déroulent à Paris de 10 à 17 heures.

**3. Le mot du trésorier :**

Une association c'est un engagement militant, une richesse dans les échanges, mais aussi une cotisation pour permettre de soutenir la dynamique collective.

Pensez donc à la régler en l'adressant à Eric FOEX, trésorier.

**Conseil d'Administration de l'Association :**

**Bureau de l'association :**

Président :

BARA Brigitte – Point Jeunes

1 rue St Génois – Lille

Tél. : 03 20 06 44 21

fax : 03 20 78 07 14

Mail : [pointjeunes.lille@wanaddoo.fr](mailto:pointjeunes.lille@wanaddoo.fr)

Vice-Président :

LERAY Marc – Point Écoute Prévention

39bis rue de Cugnaux – Toulouse

Tél. : 05 61 42 91 91

Fax : 05 61 42 84 04

Mail : [ecrire@point-ecoute.net](mailto:ecrire@point-ecoute.net)

Site : [www.point-ecoute.net](http://www.point-ecoute.net)

Trésorier :

FOEX Éric – ADSEA 63 – Clermont Ferrand

Tél. : 04.73.41.31.73

Fax : 04.73.41.31.70

Mail : [efoex.adsea@libertysurf.fr](mailto:efoex.adsea@libertysurf.fr)

Secrétaire :

BOISSEUX M. Noëlle – ANRS – Paris

Tél. : 01.48.05.01.01

**Membres du Conseil d'Administration :**

**Elus à l'A.G. du 26 novembre 2001**

M. MATHE Gérard – Passerel Point Jeunes

Esplanade de la Gare – 33120 Arcachon

M. THENAIL J.Louis – Village 12

Cours de la Gare – 12200 Villefranche

M. PAILLET Pierre – Point Accueil Jeunes

16 rue Abbé de la Salle – 38000 Grenoble

M. DE LA MONNERAYE Philippe – L'Ancre

10 rue Voltaire – 44000 Nantes

Mme LIGEZ Isabelle – ACODEGE / EPE

90 rue de la Vannerie – 21000 Dijon

**Adhésion 2002**

M. Mme :..... fonction :.....

Organisme :.....

Souhaite adhérer à l'Association PJARF pour l'année 2002.

Joint un chèque de 77 € au titre d'une structure

De 38 € à titre individuel

Date :.....

(un reçu sera fourni à réception)

Signature :

## **4. Le tour de France de Présentation des Points Ecoute – Accueil – Jeunes (PAEJ)**

### **Le PAJ de Dijon**

Le PAJ a ouvert ses portes en mai 1997, suite à la circulaire du Ministère du Travail et des Affaires Sociales du 14 juin 1996. Il résulte de la volonté de la DDASS 21 qui a initié le partenariat du Service de prévention de l'ACODEGE et de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE).

Le PAJ est situé au centre ville au 90, rue Vannerie à Dijon (03.80.67.60.00). C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement pour tout jeune entre 10 et 25 ans. Financé par la DDASS 21, Le Conseil Général de Côte d'Or, la Ville de Dijon et différents ministères, par l'intermédiaire de la Fédération Nationale des Ecoles des Parents, le PAJ confirme son ancrage comme lieu d'accueil généraliste.

#### **Les Missions :**

Le Point Accueil Jeunes, c'est :

**Une porte ouverte sur une situation de détresse**, de souffrance, de mal-être... vécue, ressentie ou potentielle.

- C'est une **adresse sûre**. En toute confidentialité et discrétion... On y vient pour parler de soi.
- C'est un **lieu d'asile**... un refuge... Il est garanti à chacun qu'il ne lui sera rien fait qu'il ne veuille ; pour celui qui ne sait plus où aller... ni à qui parler... ou même qui ne sait plus comment dire les choses...
- C'est un **lieu stable et disponible**.

Un **AMER**... objet fixe et visible servant de point de repère pour les navigateurs.

Un **PIVOT**... autour duquel des histoires individuelles peuvent se construire.

**Un lieu où l'on trouve quelqu'un à qui parler.**

- C'est le lieu de la rencontre d'une personne avec une autre personne.
- On peut y parler de tout... en toute liberté.
- On peut y consulter un avocat.

**C'est une porte ouverte sur la rue.**

- Située en amont des dispositifs/établissements, prestataires spécialisés et de droit commun dans sa mission d'intervention précoce.
  - Avant que la déliaison du jeune d'avec lui même, sa famille, son école, sa santé... soit consommée.
  - Pour rétablir le dialogue, encourager la reliance, la médiation familiale, scolaire...
- **Située à côté** des dispositifs/établissements, prestataires spécialisés et de droit commun dans sa mission de soutien, d'accompagnement et d'orientation.

#### **L'équipe du PAJ :**

Les accueillants sont au nombre de deux, soit 1,5 ETP.

- 1 ETP de formation éducatrice spécialisée employée par l'ACODEGE.
- 0,5 ETP de formation psychologue employé par l'Ecole des Parents.

S'ajoute une stagiaire en troisième année de formation d'éducateur spécialisé à l'IRTESS.

L'équipe se réunit toutes les trois semaines environ avec les responsables du PAJ, EPE et ACODEGE et une fois par mois en séance d'analyse de la pratique avec un superviseur.

#### **Le fonctionnement :**

Le PAJ est ouvert du lundi au vendredi avec différents types d'accueil proposés aux jeunes :

- Une permanence d'accueil direct de 15 h à 19 h.
- Une permanence téléphonique.
- Accueil sur rendez-vous de 9 h à 15 h pour certains jeunes, parents et/ou institutions.

- Une permanence juridique mensuelle et/ou en urgence dans les 48 heures.

Au Point Accueil Jeunes, dans un effort de « reliance », nous veillons à construire pour chaque jeune, et avec lui, autour de sa globalité et de sa singularité, un processus d'accompagnement qui permette de coudre finement nos apports respectifs dans le tissu complexe de celui des autres professionnels.

Edgar MORIN nous rappelle que « complexus » signifie : « ce qui est tissé ensemble ».

### **Nos modes d'action :**

**Le PAJ porte ouverte pour un accueil généraliste.**

- On y vient et on y est accueilli parce qu'on est jeune sans autre étiquette.
- On n'y propose aucune prestation autre que l'écoute et l'accueil (« étagères vides »).
- L'anonymat est un principe garanti. Il n'y a pas de travail en partenariat sans l'accord du jeune. Le contenu relationnel reste confidentiel. Par contre le jeune n'est pas anonyme.

**Le PAJ porte ouverte pour une réponse transversale.**

- Le PAJ n'a pas mission de porter seul la « misère du monde » des jeunes.
- Le PAJ participe à une mission déléguée de service public, comme et avec tous les dispositifs / établissements qui œuvrent pour en atténuer les effets. Son action n'aurait aucun sens et aucune efficacité s'il n'était pas partie prenante et active d'un partenariat de terrain avec les dispositifs / établissements, prestataires spécialisés et de droit commun.

Le PAJ concrétise cet attachement par la mise en œuvre d'« **Espaces Médiateurs d'Action Conjointe** » (EMAC). Conventions inter-institutionnelles visant le partage des compétences professionnelles, leur coopération et leur mise en réseau. L'accueillant est une personne clé pour l'accès des jeunes en difficulté aux ressources existantes. Il intervient comme informateur, orienteur...

C'est la parole du jeune qui propose à l'écouter du PAJ, témoin de sa maturation, d'activer l'Espace Médiateur approprié. C'est ce processus de reconnaissance d'abord, de rencontre ensuite, qui signe la reconnaissance de la légitimité de parcours de chacun des acteurs et de son indispensable singularité au bénéfice de tous.

- **Ainsi pour l'institution** l'EMAC préserve l'originalité de projet de chacune des structures. Confusions et enjeux inter-institutionnels disparaissent au profit des compétences professionnelles partagées, de coopération et de leur mise en réseau.
- **Ainsi pour l'individu**, l'EMAC confirme la place du jeune/sujet au centre du dispositif puisqu'il est à l'origine et seul à pouvoir décider de sa mise en œuvre.

Le PAJ de Dijon a réalisé à ce jour :

- Un EMAC « **Assistance dans l'urgence** » avec la **SDAT**. Association gérant des structures d'hébergement, de restauration ainsi qu'une antenne médicale.
- Un EMAC « **Prévention toxicomanie** » avec la **SEDAP**, Association pour la recherche, la formation et la prévention sur les toxicomanies. Le PAJ et la SEDAP ont créé un Point Ecoute Jeunes « Itinéraires » en mettant en commun un demi poste chacun (financé sur fond DDASS 21) pour l'accompagnement, la mise en réseau et la formation sur ces questions de tous les acteurs accueillant des jeunes sur le département.
- Un EMAC « **Accès aux droits des jeunes** » avec l'**Ordre des Avocats**. Le PAJ met ses locaux et moyens à disposition des avocats assurant une permanence gratuite ainsi qu'un suivi des dossiers.

### ***Coordonnées de l'Association :***

#### **POINT ACCUEIL JEUNES**

90, Rue Vannerie

21000 DIJON

Tél. : 03.80.67.60.00